

# Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°21

Lundi 9 octobre 2023, 14h30  
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Secrétariat de la CSS de Port-Jérôme

Service risques majeurs de Caux Seine agglo

[risques@cauxseine.fr](mailto:risques@cauxseine.fr)



## ÉTAIENT PRESENTS

### Collège des administrations de l'État

ARS Normandie	Monsieur le directeur, excusé, représenté par Jérôme LE BOUARD
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	-
DDETS de Seine-Maritime	Philippe GARBE
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale 27	Monsieur le Commandant de groupement, excusé, représenté par Adjudant QUIRET
Gendarmerie Nationale 76	Anne BORDET

Police Nationale 76	-
Préfecture de l'Eure	-
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre 76	-
SDIS 27	-
SDIS 76	Sylvère PERROT
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
SIDPC de l'Eure	
Sous-Préfecture du Havre	Gilles QUENEHERVE

### Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Conseil Régional Normandie	-
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Dominique METOT
Communauté de communes Roumois Seine	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Mairie de Bolbec	Jean-Claude LEPILLER
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS, excusée

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée et représentée par Dominique FOLDRIN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Carine BOQUET, excusée
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-
Sevede	Hervé LELIEVRE

### Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Patrick WALCZAK
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO, excusée
CCI Seine Estuaire	Nicolas MOUGENEL, excusé
Delta Energie	
Eco-Choix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	Olivier DUMAS
FCPE	-
France Nature Environnement	-

GCA Logistics Le Havre	Nathalie DAUTRICHE
Haropa Port de Rouen	-
INCASE	Jean-Philippe PETIT
LRBS	Raphaël LEROY
Normandie Rail Services	Thibault HOUSSIN
Oxygène estuaire	Mickaël BARON
PEEP	-
Ponticelli	Anthony LE LEZ
Sonotri	-
SOS Estuaire	Arnaud LABAT
Trapil	-

### Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxo Élastomères	Pierre GOSELIN
Cabot Carbone	Nicolas BAUDIN, excusé représenté par Simon TARLETON
Eco Huile	-
Ecologic Petroleum Recovery	-
Esso Raffinage SAS	Edoardo MIRGONE excusé, représenté par Jean-François MEUNIER

ExxonMobil Chemical France	Edoardo MIRGONE excusé, représenté par Anne-Laure SOILLEUX
Oréade	-
Oril Industrie	Carole ROBIN, excusée, représentée par Julien NORMAND
Primagaz	Gilles GUILLOU, excusé
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	François DUTHEUIL, excusé, représenté par Maxime BESSONNET

### Collège des salariés des installations classées

CSE Arlanxo Élastomères	-
CSE Cabot Carbone	-
CSE Eco Huile	-
CSE EPR	-
CSSCT Esso Raffinage	Eric CAUDRELIER
CSE/CSSCT ExxonMobil	Philippe MOCQ
CSE Oreade	-

CSE Oril	Laure SEBAOUN
CSE Primagaz	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Olivier JOLY
CFE-CGC	Jean Paul BIGOT
CGT	Germinal LANCELIN
FO	-

### Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau Seine Normandie	Michel REVEILLERE, excusé
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée par Sébastien LE MEUR

Conseil de développement Caux Seine aggro	-
France Chimie	Florent VERDIER
UFIP énergie et mobilité	Marc GRANIER

### Invités

Caux Seine aggro	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
CCI Seine Estuaire	Sandrine CAPO
Département de la Seine Maritime	Frédéric LE CAM, excusé Benoit SILVESTRE, excusé
DREAL Normandie	Nathalie VISTE
Eastman	Cyrille LESCANNE Cedric PERBEN

ExxonMobil Chemical France	Bernard DELALANDRE Alexandre BAILLEUX
GCA Logistics Le Havre	Lucie GUYOT
Mairie de Lillebonne	Luc MARECHAL
Plastic Energy	Benjamin TERRAZA
Siraced PC	Mathieu LALLIER Tiffany WEYNACHTER excusée
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE Etienne POUSSOT

Compte rendu rédigé par Caux Seine aggro, service risques majeurs, validé par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 23 septembre 2022),
2. Et/ou représentants présents le 9 octobre 2023.

## ORDRE DU JOUR

- Introduction par Monsieur Gilles QUENEHERVE, Président de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfet du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 3 avril 2023
- 1. **Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission**, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels
  - **Incident** : incident sur l'unité Stig d'Esso Raffinage du 31/07/2023 entraînant l'observation d'une concentration en SO<sub>2</sub> supérieure au seuil de 350 µg/m<sup>3</sup> sur le capteur Port-Jérôme sur Seine d'ATMO Normandie pendant 3 heures
  - **Nouveautés réglementaires** par un représentant de la DREAL Normandie
  - **Bilan d'activité 2022 de l'inspection des ICPE et objectifs 2023** par un représentant de la DREAL
- 2. **État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme**
  - Plan de mise à l'abri des activités économiques, par un représentant de Incase
  - Modes doux, par un représentant du Département de la Seine Maritime
- 3. **Présentation des bilans des systèmes de gestion de la sécurité 2022** par un représentant de INCASE - ex AEPJR
- 4. **Gestion des incidents industriels : mise en œuvre des premiers prélèvements environnementaux en situation accidentelle – volet air**
  - Présentation du programme Caspair par Atmo Normandie
  - Présentation de ses équipements par le SDIS de la Seine Maritime
- 5. **Projets industriels, projets d'enquête et de concertation publique**
  - Avancement du projet Eastman/CEN
  - Projet GCA Logistics Le Havre
- 6. **Informations**
  - Semaine de la résilience 2023, programme prévisionnel autour de Port-Jérôme, présentation par Caux Seine agglo et Incase
  - Résultats de l'enquête de perception 2023 d'ExxonMobil par un représentant d'ExxonMobil

***Démonstration des matériels d'Atmo Normandie et du SDIS de la Seine Maritime pour la gestion des incidents industriels, volet air. Parking de la maison de l'intercommunalité***

## GLOSSAIRE

<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	<b>Md</b>	Milliard
<b>CSE</b>	Comité social et économique	<b>NRBC</b>	Nucléaire, radiologique, biologique ou chimique
<b>CSS</b>	Commission de suivi de site	<b>PFAS</b>	Substances per- et polyfluoroalkylées
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>POI</b>	Plan d'opération interne
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale	<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement	<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>INCASE</b>	Industrie Caux Seine Ex AEPJR Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	<b>SIRACED PC</b>	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile

## INTRODUCTION PAR MONSIEUR GILLES QUENEHERVE

Gilles QUENEHERVE accueille les participants. Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS. Ne faisant pas l'objet de commentaire de la part des membres de la commission, le compte-rendu de la CSS du 3 avril 2023 est approuvé.

### 1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

- **Incident** : incident sur l'unité Stig d'Esso Raffinage du 31/07/2023 entraînant l'observation d'une concentration en SO<sub>2</sub> supérieure au seuil de 350 µg/m<sup>3</sup> sur le capteur Port-Jérôme sur Seine d'ATMO Normandie pendant 3 heures

Présenté par Alexandre BAILLEUX, responsable environnement, Esso Raffinage SAS

Certaines unités ont besoin d'hydrogène dans leur process afin de désulfurer les produits pétroliers. Le producteur d'hydrogène s'est arrêté pour maintenance ce qui a entraîné l'arrêt des unités utilisatrices d'hydrogène. Ces unités produisent du H<sub>2</sub>S habituellement traité dans l'unité appelée STIG. Les unités produisant du H<sub>2</sub>S étant arrêtées, la STIG a été arrêtée car le volume à traiter n'était pas suffisant.

La STIG a dû être arrêtée. Il faut alors éviter que le soufre solide ne bouche les canalisations. Il faut retirer le soufre de l'unité pour être en capacité de redémarrer sans bouchage. La procédure dure quelques heures par désorption thermique.

En marche normale, le H<sub>2</sub>S et l'air forment de l'eau vapeur, du soufre solide et un peu de SO<sub>2</sub> qui est émis à la cheminée.

Le 31/10/2023, une des vannes d'injection d'air est restée ouverte trop longtemps. La production de SO<sub>2</sub> n'a pas été progressive, elle a été trop importante en peu de temps.

Un élément a aggravé la situation : un analyseur au niveau de la cheminée n'a pas permis de mesurer le taux car le seuil de mesure était dépassé. Au-delà d'un taux de 3%, l'analyseur n'est pas en capacité de donner une mesure. Les procédures n'étaient pas assez claires sur le seuil autorisé (2 ou 3 %)

L'évènement a été partagé avec l'ensemble des opérateurs. Les procédures ont été renforcées pour s'assurer que la fermeture de la vanne soit systématique. Le seuil a été ramené à 2% afin qu'il reste inférieur en tout temps au seuil accepté par l'analyseur.

Les actions sont d'ores et déjà mises en place.

Esso Raffinage attache beaucoup d'importance aux émissions de soufre de la plateforme.

Germinal LANCELIN demande si l'alarme a été déclenchée au niveau de la STIG ou est-ce Atmo Normandie qui a informé l'entreprise. Alexandre BAILLEUX explique que les analyses d'Atmo Normandie sont suivies en direct par Esso Raffinage. De plus, une alarme conditionnelle a été mise en place.

Jean Paul BIGOT demande de quel type d'alarme il s'agit et si elle est asservie à la fermeture de la vanne. Alexandre BAILLEUX n'a pas d'information sur le type de vanne. Le pourcentage de SO<sub>2</sub> est indépendant de l'ouverture de la vanne. Vu le niveau de description de la procédure à présent établie, le cas ne devrait pas se reproduire. Le nouveau seuil est aussi plus précis.

Philippe MOCQ s'interroge sur la récurrence de ce type d'incident. Alexandre BAILLEUX ne dispose pas de tout l'historique de l'unité, mais ces dernières années, cet incident n'avait jamais eu lieu.

➤ **Nouveautés réglementaires** par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

Textes en lien avec la CSS de PJ

Les liens sont actifs

- Décision du 10/07/23 sur la reconnaissance d'un guide professionnel relatif à la prévention des accidents majeurs dans les ICPE de la chimie et du pétrole : méthode d'identification et de hiérarchisation des produits de décomposition cas d'incendie sur des installations industrielles

C'est le dernier des 3 guides faisant suite à l'accident de Rouen de septembre 2019. Chacun des guides propose des méthodes pour identifier, hiérarchiser

- Arrêté du 30/06/23 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des ICPE

Ce texte vise, en cas de sécheresse, à réduire les consommations d'eau ce qui pourrait impacter le fonctionnement des différents sites industriels concernés.

- Arrêté du 20/06/23 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation ; vingt substances PFAS visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées dans les rejets d'ICPE soumises à autorisation.
- Arrêté du 16/06/23 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale, formulaire CERFA n° 15964\*03 disponible sur le site internet <https://www.entreprendre.service-public.fr/>.
- Arrêté du 02/03/23 relatif au plan national de prévention des déchets 2021-2027.
- Décret du 02/03/23 sur la gestion des déchets et à la responsabilité élargie des producteurs de pneumatiques : mise en place d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) pour les pneumatiques (associés ou non à d'autres produits), les modalités d'agrément des éco-organismes et des systèmes individuels étant applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Décret du 02/03/23 modifiant la nomenclature des ICPE : création d'une rubrique sur les activités de déconditionnement des biodéchets triés à la source en vue de leur valorisation organique et modification de la rubrique relative aux installations de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération.
- Arrêtés du 02/03/23 sur les prescriptions générales applicables aux installations de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique.
- Arrêté du 16/01/23 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas ».

Annie LEROY demande qui est susceptible d'émettre des PFAS. Nathalie VISTE explique que le texte cible des rubriques de la nomenclature. Ce sont des substances utilisées dans plusieurs domaines : lutte contre l'incendie et certains émulseurs, certains adhésifs, circuits de réfrigération ... les exploitants vont devoir faire cette recherche et regarder par rapport à leur propre activité.

Germinal LANCELIN demande comment se passe la mise en conformité des industriels suite à la catastrophe de Lubrizol/Normandie Logistique. Nathalie VISTE explique que ne pas pouvoir répondre aisément. Des textes sont parus avec des délais d'application, des prescriptions sur la détection, les rétention ... Les sujets sont nombreux avec des délais d'application différents. La DREAL n'a pas de prévu de contrôle exhaustif mais du contrôle ciblé.

➤ **Bilan d'activité 2022 de l'inspection des ICPE et objectifs 2023** par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

*Pour disposer de l'entièreté du bilan, se référer au rapport complet transmis au préalable de la commission.*

Il ne s'agit pas de l'activité complète de la DREAL sur l'arrondissement du Havre mais bien sur l'aire de la CSS de Port-Jérôme. La DREAL a réalisé en 2022, 62 visites d'inspections.

Les deux établissements de la raffinerie et pétrochimie concentrent la majorité des visites.

Le programme de visite est défini en début d'année en fonction du type d'activité. Des établissements sont définis comme prioritaires au niveau national : entreprises Seveso seuil haut, risque chronique en fonction des rejets,

risque accidentel ... Il y a aussi des thématiques d'action nationale, la révision des études de dangers, les évènements particuliers (pollution, incidents/accidents ...). Les accidents font l'objet de 2 visites : à chaud le jour de l'évènement, et plus tard pour vérifier que les mesures correctives ont été mises en place.

Sur les 5 dernières années, les visites d'inspection sont à la hausse.

Sur la typologie des thèmes de visite, il y a des visites programmées et des visites inopinées. La majorité des visites sont programmées ce qui permet de préparer la visite (documentation). Les visites inopinées peuvent être des exercices, des mesures de rejets aqueux ...

Les visites risques chroniques concernent les rejets dans l'eau, les déchets, les produits chimiques

Le risque accidentel porte sur le contrôle des mesures de maîtrise des risques

426 prescriptions ont été vérifiées en 2022. La majorité des contrôles se concluent d'un constat de conformité. D'autres contrôles n'ont pas de réponse le jour de la visite : ils sont susceptibles de suite (l'exploitant apporte ses justificatifs après la visite). Il peut y avoir un rappel sous la forme d'un délais court pour que l'exploitant se mette en conformité (gravité non importante) ou des suites administratives (arrêté de mise en demeure rappelant que l'exploitant a tel délais pour se mettre en conformité).

Annie LEROY remarque qu'il y a un grand nombre d'arrêté préfectoraux complémentaires. Le Coderst se réunit une fois par mois mais ses réunions sont moins longues qu'auparavant car il y a moins de dossiers étudiés. Et pourtant des préfectoraux complémentaires sont signés sans passer par le Coderst. Annie LEROY se demande à quoi sert le Coderst.

Pour les objectifs 2023, la feuille de route est déjà bien entamée. La DREAL suit une instruction :

- Actions pérennes
- Actions thématiques prioritaires : en 2022, il s'agissait de l'action sécheresse, la méthanisation, le contrôle des rejets atmosphériques des entreprises soumises à autorisation

Dans les actions au choix, les thèmes retenus en Normandie sont : les silos, la traçabilité des déchets, contrôle des obligations relatives aux fluide frigorifiques et aux fiches de données de sécurité.

Des actions sont liées au contexte régional : la détection gaz, les substances dangereuses dans l'eau, la surveillance environnementale, les contrôle inopinés (tours aéroréfrigérantes, eau), les carrières.

Au niveau local, la DREAL a mené des actions spécifiques en raison du contexte : vieillissement des réservoirs, granulés plastiques industriels (GPI), ...

Sur une période plus large, le ministère définit les orientations pluriannuelles des installations classées 2023-2027.

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRТ DE PORT-JEROME**

➤ **Plan de mise à l'abri des activités économiques**, par Maritxu PENEZ, animatrice de Incase

Pour rappel, le PPRТ de Port-Jérôme approuvé le 7 août 2014, impose un plan de mise à l'abri aux activités économiques situées en zone grisée, rouge foncé, rouge clair et bleu foncé. Les entreprises avaient 5 ans pour l'établir. Sur les 44 entreprises ayant obligation, 35 entreprises l'avaient réalisé, 2 avaient fait le choix de ne pas faire en raison d'une occupation non permanente. 6 entreprises réalisent actuellement leur plan de mise à l'abri.

Incasse a fait le choix d'un accompagnement adapté pour ces 6 entreprises, qu'elles soient membres ou non de l'association.

Une réunion a été organisée le 22 septembre 2023, en présence des entreprises à l'origine des risques (ExxonMobil Chemical France / Esso Raffinage et Tereos) et des services de l'Etat (DREAL Normandie, Siraced PC et DDTM 76). L'objectif était d'identifier leurs difficultés pour trouver des solutions adaptées.

Sur les 6 entreprises, 2 se sont déplacées :

- Pour une des entreprises, une recherche est en cours pour trouver un lieu plus adapté et en dur dans une entreprise limitrophe.

- Pour la seconde, les liens avec l'entreprise Seveso à l'origine des risques se sont renforcés afin d'améliorer l'alerte précoce permettant une évacuation d'une partie du site riverain.

Pour la suite, sans action de leur part, un courrier leur sera adressé en partenariat avec les services de l'Etat.

➤ **Modes doux, par un représentant du Département de la Seine Maritime**

*En l'absence des représentants du Département de la Seine Maritime, le sujet est reporté à la CSS du 1<sup>er</sup> semestre 2024.*

### **3. PRESENTATION DES BILANS DES SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE 2022 PAR JEAN PHILIPPE PETIT, PRESIDENT D'INCASE - EX AEPJR**

Le bilan complet a été transmis aux membres de la CSS. Il est rappelé que les résultats sont confidentiels et destinés au seul usage des membres de la CSS. Ce bilan est rédigé par INCASE, nouveau nom de l'AEPJR qui a initié sa mutation en 2022 après 50 ans d'existence. Créée autour des thématiques de pollution et nuisances, l'association regarde aujourd'hui toutes les problématiques sécurité pour proposer des solutions concrètes à l'administration. L'association compte 52 adhérents.

Ce bilan SGS concerne les 6 entreprises Seveso seuil haut présentes sur la plateforme industrielle de Port-Jérôme auxquelles s'ajoute au bilan 2022, la société Oril qui a rejoint le périmètre de la CSS. Cet ajout peut rendre les comparaisons annuelles plus complexes.

Le bilan couvre 7 entreprises soit un peu moins de 3 000 salariés.

La réduction des risques à la source reste une priorité pour les entreprises, afin de contenir tout nouveau risque dans l'environnement proche des unités, sans impacter les habitations.

En matière d'activité réglementaire, il y a eu 7 modifications d'arrêtés préfectoraux.

La DREAL a mené 8 exercices POI inopinés en partenariat avec le SDIS 76. Ces exercices permettent de tester les systèmes de réponse à l'urgence. Au total, ce sont 80 exercices qui sont organisés par les entreprises ce qui témoigne de l'activité soutenue ce qui montre l'attachement des entreprises à se tenir prêtes.

A chaque incident, les industriels et l'administration ont la volonté d'apprendre : le retour d'expérience est donc très important.

La gestion des odeurs est une problématique qui a été inspectée.

D'un point de vue organisationnel, les risques liés à la sous-traitance sont scrutés et en particulier comment les sous-traitants opèrent sur les sites Seveso seuil haut.

Un point d'attention générale est porté sur l'eau dans toutes ses dimensions : rejets en Seine, eaux souterraines, consommations ... Les inspections sur les rejets atmosphériques sont également nombreuses : poussières, composés organiques volatils et tout ce qui concerne la surveillance environnementale sur le benzène et le 1-3 butadiène.

En termes d'évènements significatifs, il y en a eu 6 en 2021 contre 3 en 2022. Ils ont fait l'objet de présentation en CSS.

Dans les sujets d'actualité de l'association en 2023, les industriels se sont coordonnés et mutualisés pour développer les zones industrielles bas carbone. Incase s'est associés à Synerzip (Le Havre), Upside (Rouen) avec le soutien de Haropa pour mettre en place la stratégie de décarbonation sur l'axe Seine à l'horizon 2030. Les sujets abordés sont l'efficacité énergétique, la modification du mix énergétique, les nouvelles énergies dont l'hydrogène, la dynamique d'écologie industrielle et territoriale et pour finir la mise en place d'infrastructures pour capture de carbone. Les études seront subventionnées à hauteur de 50% par l'Ademe dans le cadre de l'appel à projet ZIBAC.

L'association est très engagée auprès du rectorat pour encourager les jeunes à s'engager dans l'industrie. Car le challenge de demain sera l'emploi. L'industrie est forte pourvoyeuse d'emplois, et il faut le faire savoir à nos jeunes.

Germinal LANCELIN s'interroge les motivations de la DREAL pour inspecter la thématique liée à la sous-traitance. Nathalie VISTE explique qu'il s'agissait d'une action nationale définie en 2022 par le ministère visant les entreprises Seveso seuil haut.

#### 4. GESTION DES INCIDENTS INDUSTRIELS : MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS PRELEVEMENTS ENVIRONNEMENTAUX EN SITUATION ACCIDENTELLE – VOLET AIR

Suite à l'épisode odorant de 2013 sur le site de Lubrizol Rouen, un premier travail avait été initié par Atmo Normandie et 2 AASQA pilotes (en Rhône Alpes et PACA) pour proposer des actions destinées à améliorer les prélèvements, la modélisation et la communication en cas d'évènement odorant ou toxique et définir la place des AASQA au côté des autres acteurs de la crise. Ce travail répondait au besoin d'information sur la qualité de l'air autour de la thématique des odeurs. Cette réglementation concernait uniquement les entreprises Seveso seuil haut.

Suite à l'incendie du site Lubrizol et NL Logistique en 2019, la réglementation a évolué avec des prescriptions étendues à d'autres ICPE, les entrepôts de la rubrique 1510 – stockage de produits combustibles. La nouveauté porte aussi sur la prise en compte de l'incendie en plus des épisodes odorants.

Atmo Normandie s'est alors organisée avec la création officielle du programme Caspair pour cellule d'appui aux situations de pollution atmosphérique inhabituelles régionales en 2021. Ce programme comporte des moyens de mesure, des modélisations, une astreinte ...

Ce dispositif est conçu pour répondre à l'intérêt général. Il n'est pas une simple réponse industrielle ou de l'Etat.

En parallèle, Atmo Normandie développe différentes solutions :

- Actions à travers des programmes de recherche (drones, prélèvements d'amiante ...) via une entité d'Atmo appelée Incub'air,
- Constitution de bases de données de références de concentration de polluants dans l'air ambiant et dans les retombées. L'objectif est de comparer les mesures lors d'accident. Dans ses pratiques habituelles, Atmo mesure des polluants au cas par cas et non un ensemble de polluants comme c'est le cas lors d'un incendie.

Atmo Normandie reste dans son domaine de compétences : l'air. L'industriel doit aussi faire en complément, des prélèvements dans l'eau et les sols. La matrice air est complexe à prélever car le prélèvement doit se faire au moment de l'incendie.

L'objectif est de disposer d'« une signature » de l'incendie et de l'exposition de la population (court, moyen et long terme). Lors d'un incendie, les produits émis sont des produits particuliers et des produits gazeux.

Pour échantillonner la matrice air, Atmo Normandie avait initialement proposé un système de prélèvement par canister pour les composés gazeux notamment odorants. C'est une bonbonne sous vide qui est soit déclenchée manuellement, soit déclenchée à distance via une interface web.

Suite à la nécessité de prélever les produits de décomposition en cas d'incendie, il a fallu trouver d'autres systèmes de prélèvement complémentaires aux canisters permettant de compléter la liste des polluants susceptibles d'être mesurés. Ainsi Atmo Normandie met désormais à disposition des industriels des sacs tedlar (permettant une analyse locale du CO, NOx, SO<sub>2</sub>, benzène...) et des pompes + filtres (pour l'analyse des acides minéraux et du chlore gazeux). Cette mise à disposition pourra être étendue aux pompiers dans un second temps.

L'association a également établi une astreinte technique H24 pour intervenir dans l'environnement, faire des mesures complémentaires à celles des primo-intervenants (industriels, Sdis) comme des prélèvements de dépôt de suies, des mesures portatives de poussières ou pour déclencher les canisters à distance ...

Atmo Normandie a aussi mis en place une plateforme de modélisation rapide, non pour définir des niveaux de concentration, mais la dispersion du panache afin d'orienter les lieux de prélèvements.

L'astreinte se compose de 3 niveaux complémentaires, et une liste de personnes volontaires appelées en cas d'évènement pour renforcer la cellule de crise.

Une convention est en cours de signature avec les industriels et les sites hébergeurs où l'industriel ayant un accident peut aller chercher du matériel.

Il existe aussi des conventions avec le Sdis 76 qui vient en appui.

Jean Paul BIGOT demande si le recensement de l'ensemble des COV présents dans les entreprises est indiqué dans la convention. Le SO<sub>3</sub> est aussi un produit passé sous silence systématiquement pour le site ExxonMobil.

Sébastien LE MEUR explique que Atmo Normandie a un échange avec l'industriel pour établir une liste de produits dont les produits de décomposition. Cet échange permet de définir les matériels utilisés pour les prélèvements.

Nathalie VISTE ajoute que le SO<sub>3</sub> est un produit très connu à tel point que l'exercice PPI de 2021 a porté sur ce produit. Tous les types de prélèvements ne sont pas adaptés à tous les produits.

Annie LEROY explique que quand il y a un incident, il faudrait éduquer les riverains. Les résultats mettent plusieurs jours à être connu du fait des analyses. Et on ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas eu de risque.

Roger BERGOUIGNOUX ajoute qu'il sera nécessaire de réécrire les POI. Nathalie VISTE explique en effet qu'il faut ajouter les éléments dans les POI. Ce qui a été convenu, c'est que les prélèvements dans les sites seront réalisés par les industriels sans s'exposer. Et le SDIS réalisera les prélèvements à l'extérieur des sites. L'autre modification porte sur la signature chimique qu'auraient les incendies : il faut la connaître avant l'incendie pour savoir quel type de prélèvement il convient de faire.

#### ➤ **Présentation des équipements** du SDIS de Seine Maritime par Sylvère PERROT

Le SDIS 76 dispose d'équipement NRBC, nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Cet équipement permet d'intervenir dans de très nombreuses situations.

Le SDIS 76 se compose d'un peu plus de 3 920 agents, dont 919 sapeurs-pompiers professionnels et 3 202 sapeurs-pompiers volontaires. 200 pompiers sont formés aux risques chimiques, qui comprend 4 niveaux :

- Niveau 4 : Conseiller technique, ressource rare en France,
- Niveau 3 : Chef de CMIC (cellule mobile d'intervention chimique),
- Niveau 2 : Equipier ou chef d'équipe d'intervention,
- Niveau 1 : Equipier ou chef d'équipe reconnaissance.

Les agents qualifiés niveaux 1 ou 2 interviennent près de la source. Les agents qualifiés niveau 3 dirige le chantier. Les agents qualifiés niveau 4 réalise l'anticipation et font le lien avec les différents partenaires (INERIS, DREAL, experts, ...).

Sur une journée, 20 pompiers sont mobilisables dont 15 spécialistes de niveau 1 et 2.

Le SDIS dispose de plusieurs fourgons d'intervention dénommés FNRBC répartis sur les sites de Rouen -Gambetta, Le Havre - Caucriauville et Dieppe pouvant déployés rapidement en tout point du département. Des véhicules plus légers dénommés VNRBC sont aussi répartis ailleurs comme sur Elbeuf.

Il existe aussi du matériel permettant des mesures de concentration de toxiques dans l'air (tubes de détection, toximètres, ...), la réalisation de premiers prélèvements atmosphériques.

Le SDIS dispose également de cellules spécifiques comme des cellules de décontamination qui sont une dotation de l'Etat et dont le SDIS a en charge l'entretien.

Avec l'approche des jeux olympiques, le SDIS 76 va former davantage de personnel pour apporter son aide à la région parisienne proche.

Il existe aussi un partenariat avec l'INSA, école d'ingénieurs à Saint Etienne du Rouvray, pour réaliser les toutes premières analyses sur des prélèvements atmosphériques réalisés par le Sdis.

Les tenues NRBC coutent cher et nécessitent une maintenance importante.

Ce qui est attendu des industriels c'est la liste de produits à rechercher dans l'environnement en cas d'émission de gaz toxique, ... mais également en cas d'incendie (produits de décomposition) afin de définir les modalités de prélèvements. Le SDIS peut intervenir sur le site si l'entreprise en fait la demande car elle n'est pas en capacité de réaliser rapidement les premiers prélèvements environnementaux mais il est rappelé que la réglementation impose

aux établissements Seveso ainsi qu'aux entrepôts ICPE 1510 soumis à autorisation de se doter du matériel et des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre (possibilité de mutualiser ou d'externaliser cette prestation).

Le SDIS va privilégier la réalisation de prélèvements atmosphériques en fonction des conditions météorologiques (et en particulier de la force et l'orientation du vent) et en dehors des limites du site industriel impliqué par l'émission, sur les secteurs abritant des personnes sensibles comme des enfants, des personnes âgées ...

## **5. PROJETS INDUSTRIELS, PROJETS D'ENQUETE ET DE CONCERTATION PUBLIQUE**

### **➤ Avancement du projet Eastman/CEN par Cédric PERBEN et Cyrille LESCANNE**

Le projet a évolué depuis la dernière présentation en CSS avec une augmentation de +20% du volume de déchets.

La première phase du projet sera opérationnelle fin 2026 et traitera 140 000 t de déchets plastiques.

Le projet correspond à 357 emplois sur une parcelle de 41 ha pour plus d'1Md€ d'investissement.

Le projet annoncé en 2022 avec le choix de Port-Jérôme est actuellement dans phase de discussion avec l'Etat sur l'autorisation d'exploiter. L'aménagement du site devrait démarrer en 2024. Les forages prospectifs et l'archéologie préventive ont été réalisés en 2023.

Le site sera classé Seveso seuil haut. Les enjeux autour du site sont considérés comme moyens car la population est éloignée du site et il n'y a pas de site Seveso à proximité immédiate.

Les périmètres de dangers des effets irréversibles sont en finalisation mais ne devraient pas sortir du site. La zone de danger est maintenue au centre de la parcelle pour faire en sorte que l'empreinte de la zone d'effet soit la plus petite possible. Il n'y a pas de produits à forte toxicité aigüe sur le site.

Du personnel sera présent en permanence sur le site pour une exploitation 24 h sur 24, 365 jours par an.

En matière d'explosion, l'usine a été dessinée pour limiter les phénomènes avec moins d'encombrement. Car l'encombrement crée la puissance de l'explosion.

Le produit d'entrée est principalement issu de la poubelle jaune des ménages pour la phase 1. Un point d'attention a été porté sur le design des bâtiments pour limiter la production d'odeurs. Un zéro olfactif sera fait avant travaux et après 6 mois d'exploitation. Au moins une personne sera formée à la reconnaissance des odeurs.

La parcelle est située à côté d'Oréade à l'ouest, la route portuaire au sud. Le bruit reste limité à la parcelle.

La matière première est de deux ordres :

- Des déchets industriels non dangereux en particulier des textiles, des purges de production de granulés ...
- Et des déchets post consommateurs prétriés en vue du recyclage mécanique (poubelle jaune)

Un second tri est fait sur place. Les déchets arrivent sous forme de balles compressées avec un cerclage métallique. Un stock de 3 semaines sera prévu sur place.

De nouveaux éco organismes vont se mettre en place afin d'alimenter l'usine.

Marc GRANIER demande si l'usine acceptera tout déchet en PET. Cédric PERBEN explique que c'est en effet le cas. Il y aura aussi des oléfines, des polystyrènes ... L'usine procédera par un tri des matières réceptionnées afin d'extraire tout ce qui n'est pas polyester. Les refus seront orientés vers des recycleurs mécaniques quand cela sera possible. Des déchets seront générés lors de la dépolymérisation. Ce sont notamment des encres, des adhésifs ... ils feront l'objet d'une valorisation adaptée.

Germinal LANCEMENT pose une question sur les embauches. Cédric PERBEN explique qu'elles ont commencé mais le plus gros du recrutement se fera en 2024 - 2025 car certains postes nécessiteront des formations spécifiques. L'usine est incluse dans la cellule grand projet.

Une réunion de présentation est organisée le 18/10/2023.

Jean Paul BIGOT demande si la construction est réalisée en interne. Cédric PERBEN précise que :

- Un lot a été contractualisé avec Véolia qui traite de l'énergie.
- Un lot chimique avec 3 unités (tri, dépolymérisation, et repolymérisations) sera réalisé par Technip.
- Et le lot stockage et expédition produits finis sera réalisé par Katoen Natie sur site.

Chaque opérateur a sa propre façon d'opérer.

Actuellement 15 personnes sont sur le site de Technip sur Paris.

Mr le Sous-préfet rajoute qu'une cellule a été créée par Caux Seine agglo pour favoriser l'implantation des projets. Un gros travail est à mener collectivement pour pourvoir les nombreux emplois. Eastman remercie l'Etat de son soutien.

➤ **Projet GCA Logistics Le Havre**, Nathalie DAUTRICHE et Lucie GUYOT

Le Groupe Charge André GCA emploie près de 10 000 salariés. Il est spécialisé dans le transport vrac, le transport de matières dangereuses et la logistique. Il s'agit ici du projet d'un troisième site sur Port-Jérôme pour répondre aux besoins de clients et optimiser des flux tournés vers le fluvial.

L'objectif est d'arriver à 50% des flux par le transport fluvial. C'est pourquoi le projet sera implanté en bord de Seine sur une parcelle de 11ha appartenant à Haropa.

Cette parcelle est concernée par une zone humide qui sera préservée au maximum. Une partie non préservée sera compensée sur des parcelles du port proches du pont de Tancarville. Les fouilles archéologiques ont été réalisées sans qu'il ne soit nécessaire de les approfondir.

Sur cette parcelle seront implantés, bâtiment de stockage, conditionnement, appontement et une zone de stockage de containers maritimes. Des containers de produits dangereux seront installés sur le premier niveau puis des combustibles et des vides. Aucun stockage n'est prévu sur l'appontement. Ce lieu est mis sous rétention avec des systèmes de défense incendie

Le site prévoit près de 40 emplois supplémentaires (150 personnes actuellement et une 60aine d'intérimaires). Le site ne sera pas ouvert H24. Il sera fermé la nuit et le week-end.

Le site sera classé Seveso seuil haut en raison des produits stockés dont des produits dangereux pour l'environnement (4510, 4511) et inflammables.

Un premier dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de l'Etat. Des observations ont été formulées auxquelles GCA est en train de répondre.

Le SDIS76 a demandé en plus des murs coupe-feu, des colonnes sèches et une poulie pour positionner une pompe spécifique en cas d'incendie pour la descendre facilement dans la Seine.

Concernant l'environnement, une partie de la toiture recevra des panneaux solaires et non la totalité en raison de du stockage de produits inflammable. La toiture sera végétalisée avec des brises soleil.

Les barges seront menées par une filiale de GCA.

Le DDAE a été déposé en juin 2023. L'entreprise espère une fin d'instruction pour mai 2024 et démarrage des travaux pour une mise en service de l'activité en septembre 2025.

Jean Paul BIGOT s'interroge sur l'ensemble des eaux résiduelles des toitures car l'eau est le souci des 10 prochaines années. Nathalie DAUTRICHE explique que toutes les eaux seront récupérées et prises en compte ce qui explique la quantité de bassins. Une partie va pouvoir combler la zone humide à l'ouest.

## 6. INFORMATIONS

### ➤ **Semaine de la résilience 2023, programme prévisionnel autour de Port-Jérôme, présentation par Caux Seine aggro et Incase**

La journée de la résilience est organisée chaque année le 13 octobre par l'État français. Incase et Caux Seine aggro ont co construit un programme varié.

- Un public divers : professionnels riverains des entreprises, élus locaux, occupants d'une aire d'accueil des gens du voyage ...
- Et des modes d'actions divers : réunions techniques, opérations aller vers, causeries sécurité communications réseaux sociaux ...

Ces opérations simples permettent de toucher des publics spécifiques.

Des exercices sont aussi organisés : le plan de communication d'urgence de Port-Jérôme avec l'opération « un jour un Seveso », un exercice de mise à l'abri dans une piscine ...

Roger BERGOUGNOUX signale que pour sa part il organise un exercice PPMS dans son école à Lanquetot.

### ➤ **Résultats de l'enquête de perception 2023 d'ExxonMobil** par Olivier DUMAS, ExxonMobil

Chaque année, ExxonMobil sollicite la junior-entreprise Neoma une école de commerce de Rouen pour réaliser un sondage sur le territoire touché par le PPI de Port-Jérôme afin d'évaluer la perception de la population sur l'activité économique, la sécurité, la sûreté et la connaissance.

En matière d'économie, 85% de la population considère que l'activité est très importante pour le territoire. 4 personnes sur 10 estiment que l'activité industrielle a un impact positif sur le commerce et les services. 3 personnes sur 10 considèrent que l'activité industrielle a un impact positif sur le budget des communes. Parmi toutes les personnes interrogées, un peu moins de 50% ont un intérêt personnel direct : ce ne sont pas uniquement des salariés de l'entreprise.

Cette année, une question a été ajoutée sur les perspectives d'avenir de l'entreprise ExxonMobil. 43% des personnes interrogées estime que l'entreprise sera capable de s'adapter, 10% pensent que le site fermera.

En matière d'environnement 40% des personnes considèrent qu'elles sont gênées par l'activité industrielle. Sans surprise les odeurs sont les premières nuisances perçues mises en avant suivie par le bruit.

En matière de comportement en cas d'urgence, on voit que les campagnes de communication ont porté leurs fruits. En 2021 suite à la vague de communication avant laquelle seulement 1 personne sur 2 connaissait le PPI, ce chiffre est passé à 7 sur 10. Il est donc important de repasser régulièrement le message afin qu'il ne se perde pas. Néanmoins les personnes connaissent les gestes sans connaître le terme « PPI » ce qui est encourageant. 87% des personnes savent qu'il faut se confiner.

Il existe des disparités sur les communes : Port Jérôme sur Seine très proche des entreprises a un taux de connaissance important alors que Saint-Nicolas-de-la-Taille plus éloigné et moins impacté voit sa population moins connaître les bons gestes.

Ludivine BLOQUEL demande si la question est posée directement « est-ce que je dois me confiner ». Olivier DUMAS explique que les personnes répondent librement ce qu'il faut faire, c'est une question ouverte.

### ➤ **Information du Siraced PC par Ludivine Bloquel**

Vendredi 13 octobre 2023, un exercice PPI est organisé sur la zone du Havre. Dans la cadre de la révision du PPI du Havre, approuvé par le Préfet en août 2023, une commune de Caux Seine aggro est dorénavant intégrée, la commune de Tancarville. A cette occasion le dispositif FR alert sera testé sur l'ensemble du périmètre du PPI. Il est recommandé à chaque organisme membre de la CSS de passer l'information à toutes personnes qui s'y trouverait. Une conférence de presse est prochainement organisée (mardi 10 octobre) pour informer la population de cet exercice

**Prochaine CSS de Port-Jérôme : avril 2024, Maison de l'intercommunalité, Lillebonne**